

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2018.

(En 1000 DT)

Période	3 ième trimestre 2018	3 ième trimestre 2017	au 30 septembre 2018	au 30 septembre 2017	au 31 Décembre 2017 certifié
1- Produits d'exploitation bancaires	202 706	177 493	601 780	515 815	716 968
• Intérêts	149 167	122 993	411 623	337 576	479 716
• Commissions en produits	24 198	21 678	74 162	66 669	91 362
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	10 503	21 169	55 235	63 200	82 385
• Revenus du portefeuille d'investissement	18 838	11 653	60 760	48 370	63 505
2- Charges d'exploitation bancaires	117 704	88 577	327 379	261 527	356 866
• Intérêts encourus	114 977	85 191	319 007	253 760	346 461
• Commissions encourues	2 727	3 386	8 372	7 767	10 405
3-Produit net bancaire	85 002	88 916	274 401	254 288	360 102
4- Autres produits d'exploitation	506	429	1 576	1 188	1 681
5- Charges opératoires	37 891	31 752	108 025	91 582	121 993
dont ;					
• Frais de personnel	26 011	23 973	74 377	69 360	92 307
• Charges générales d'exploitation (*)	9 957	6 118	28 101	17 043	22 598
6- Structure du Portefeuille	-	-	2 005 872	1 839 558	1 892 208
• Portefeuille- titres commercial	-	-	323 803	478 532	530 671
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	1 682 069	1 361 026	1 361 537
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	6 062 497	6 053 314	6 073 730
8- Encours des dépôts	-	-	5 448 307	5 181 908	5 137 206
dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	1 603 086	1 762 105	1 605 209
• Epargne	-	-	1 447 611	1 317 523	1 419 541
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	908 492	969 085	968 065
10- Capitaux propres (**)	-	-	785 488	705 009	785 856

(*) Les charges générales d'exploitation au 30/09/2018 tiennent compte de la cotisation au fond de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 du 1er Février 2017.

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/09/2018 et 30/09/2017 et après affectation du bénéfice au 31/12/2017.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DURANT LES NEUFS PREMIERS MOIS DE 2018

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 053,3 millions de dinars à fin septembre 2017 à 6 062,5 millions de dinars à fin septembre 2018, enregistrant ainsi une progression de 9,2 millions de dinars ou 0,2%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à fin septembre 2018 à 5 448,3 millions de dinars soit une progression de 266,4 millions de dinars.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 908,5 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 60,6 millions de dinars expliquée principalement par l'amortissement des emprunts et les remboursements des annuités venant à échéance.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 86,0 millions de dinars ou 16,7% par rapport à la même période en 2017.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 65,9 millions de dinars, passant de 261,5 millions de dinars en septembre 2017 à 327,4 millions de dinars pour la même période de 2018.

Le Produit Net Bancaire a atteint 274,4 millions de dinars à fin septembre 2018 contre 254,3 millions de dinars pour la même période de 2017 soit une hausse de 20,1 millions de dinars ou 7,9%.